Principaux risques initiaux* d'AT/MP et objectifs de prévention recommandés**

		Mark Holdes Hindark a Alvini of objection de proteinant recommunico								
	TYPE DE Chariot	DORSALGIES LIÉES AUX VIBRATIONS	PAR RENVERSEMENT DU CHARIOT OU CHUTE D'UN QUAI	PAR CHUTE À LA Descente De la cabine	CHIMIQUE	PAR CHUTE D'OBJET	PAR CHOC AVEC ENGINS OU OBSTACLES	LIÉ AU BRUIT	LIÉ AU FROID	
	Cabine en élévation	Р	0	0	F	0	0	0	P/O	
_	Cabine fixe	Р	F	0	F	F	F	0	P/O	
TACHES PRINCIPALES	Conduite de chariot	Équiper le chariot d'un fauteuil antivibratile, le régler à chaque prise de poste et le maintenir en état. Entretenir les sols (obstacles et trous).	Adapter la vitesse du chariot. Sécuriser les abords des quais. Porter la ceinture de sécurité	Former à l'utilisation (CACES [®])	Ventiler la salle de charge. Équiper de filtres à particules les chariots diesel. Ventiler les locaux pour les chariots à gaz.	Stabiliser et sécuriser les stockages de palettes et de produits.	Adapter la vitesse. Respecter les règles de circulation. Utiliser et maintenir en état klaxon et feux à éclat. Déplacements fourches en position basse	Traiter le bruit à la source. Port de protection auditive.	Isoler et chauffer la cabine de pilotage. Planifier le temps de travail au froid. Adapter les équipements de travail au froid.	OBJECTIFS DE PRÉVENTION - Dépôt légal 2º trimestre 2013
	Circulation à pied	Organiser les circulations sénarées des engins et des nersonnes				advan ad noid.	CRAMIF -			

DOMMAGE



EXPOSITION

- P Permanente
- F Fréquente
- Occasionnelle
- I Improbable / exceptionnelle

Tout accident, même bénin, doit être signalé à l'EU puis à l'AE.

- * Sans mesure de prévention
- ** Pour en savoir plus : cramif.fr>Prévenir les risques professionnels>Publications>Logistique

Équipements de protection individuelle

TYPES D'ÉQUIPEMENT	NORMES ISO		
Chaussures de sécurité	EN ISO 20345 S3		
Cutter de sécurité			
Gants	EN 388		
Vêtement de travail	EN 342		
Protection auditive	EN 352-1; EN 352-2; EN 352-3		

Facteurs de pénibilité auxquels les caristes peuvent être exposés (à confirmer par l'EU à l'AE)

peuvent etre exposes (a confirmer par l'EU a l'AE)					
Contraintes physiques marquées	Postures pénibles (positions forcées des articulations). Vibrations mécaniques.				
Environnement agressif	Températures extrêmes. Bruit.				
Contraintes liées aux rythmes de travail	Travail de nuit. Travail en équipes successives alternantes.				

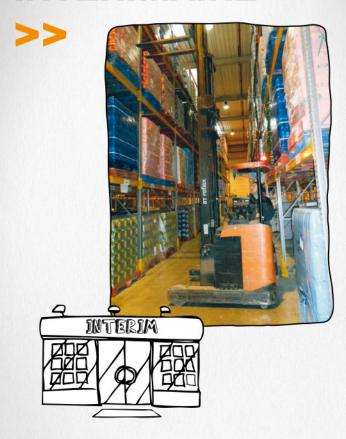
AU	TORISATION DE CONDUITE	AE	EU
	CACES®	х	
0	Aptitude médicale	X	х
	Formation au poste de travail		х
	Délivrance de l'autorisati tr	on de conduite et ansmission à l'AE	х

RECOMMANDATIONS CNAMTS R389	CHARIOT PORTE-À-FAUX < 6T	CHARIOT À MÅT RÉTRACTABLE	CHARIOT BI OU TRI DIRECTIONNEL	
Approvisionnement ou déstockage	CACES® 3	CACES® 5	CACES® 5 + formation	



Document établi par la Commission Temporaire de Prévention du Comité Technique Régional 6 avec la participation de Transports et Logistique de France

CARISTEINTÉRIMAIRE



Conduite de chariots à conducteur porté pour le transbordement de marchandises, l'approvisionnement ou le déstockage d'un entrepôt

www.cramif.fr

Réalisation Chaîne graphique CRAMIF

DTE 236



ACTEURS

Responsable RH Responsable de production Chef de service Chef d'équipe

Responsable AE Chargé de recrutement

Responsable RH Responsable QHSE Chef de service/d'équipe

Chef de service/d'équipe «tuteur» Conducteur d'engin expérimenté

> Chef de service/ d'équipe « tuteur »

Responsable RH
Responsable de production
Chef de service/d'équipe
Responsable AE
Chargé de recrutement

DÉROULEMENT DE LA MISSION DU TT

DEMANDE DE MISSION

PRÉPARATION MISSION

ACCUEIL AVANT MISSION

FORMATION/INFORMATION

GÉNÉRALE À LA SÉCURITÉ

SURVEILLANCE MÉDICALE

RENFORCÉE

ACTIONS À RÉALISER

- Établir la demande de mission en fonction des besoins prévisionnels et des aléas.
- Identifier les postes de travail à risques particuliers (dont conduite d'engins).
- Vérifier les compétences et l'aptitude médicale pour présentation à l'examen du CACES®.
- Informer le TT sur les risques spécifiques de l'EU.
- Valider les connaissances en sécurité du TT pour le poste.

lieux de travail et présenter les risques de l'EU et les mesures de l'EU et les mesures de médecin du travail de l'EU.

- Vérifier la compréhension de la mission par le TT. Faire visiter les lieux de travail et présenter les interlocuteurs de l'EU; connaître les risques de l'EU et les mesures de prévention retenues.
- Organiser si nécessaire la surveillance médicale renforcée avec le médecin du travail de l'ELL

FORMATION AU POSTE DE TRAVAIL FORMATION/INFORMATION RENFORCÉE À LA SÉCURITÉ Présenter au TT le poste de travail, les risques et les mesures de prévention associées.

- Présenter au TT les risques liés à la circulation des engins et les mesures de prévention spécifiques à l'entreprise.
- Valider les compétences théoriques et pratiques pour la conduite d'un chariot élévateur. Délivrer l'autorisation de conduite au TT et informer l'AE.
- Vérifier et évaluer la bonne mise en œuvre des mesures de prévention par les TT.
- Engager des compléments de formation si nécessaire.

 Détecter et mettre en place les améliorations possibles pour les prochaines missions.

RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION

- Formaliser le demande la veille au plus tard.
- Transmettre la liste des postes à risques particuliers à l'AE.
- Établir un planning hebdomadaire,anticiper le recrutement et la formation.
- Visiter l'EU et les lieux de travail.
- Prévoir un temps d'échange et d'information AE/TT.
- Réaliser test QCM sécurité, montrer vidéos...
- Intégrer la phase d'accueil dans la mission.
- Entretien de 30 min minimum associé à un support écrit ou visuel (vidéo,photos, livret d'accueil).
- Présenter les règles de vie dans l'EU. Visiter l'EU: présentation des règles de circulation et de sécurité, des zones sécurisées et interdites.



Ces mesures sont impératives dès la première mission du TT sur un nouveau site.

- Organiser un tutorat pour les nouveaux embauchés.
- Réaliser des causeries sécurité périodiques.
- Désigner, former et habiliter les personnes compétentes pour délivrer l'autorisation de conduite.
- Transmettre une copie de l'autorisation de conduite à l'AE
- Formaliser les actions sur support écrit.
- Réaliser des contrôles périodiques et aléatoires des connaissances et des pratiques.
- Analyser en commun les bilans et mettre en place des plans d'action.
- Établir un document de synthèse avec des indicateurs de prévention.

BILAN DE FIN DE MISSION

VALIDATION ET SUIVI

DES FORMATIONS

GLOSSAIRE

Entreprise utilisatrice

Agence d'emploi

AE : agence d'emploi

AT/MP : accidents du travail et maladies professionnelles CACES® : certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

EU : entreprise utilisatrice **QHSE** : qualité hygiène sécurité environnement

: équipement de protection individuelle

RH: ressources humaines
TT: travailleur temporaire